

LA VOIX DES ARTISANS

ÉLECTIONS AUX CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - CMA LES ARTISANS APPELÉS AUX URNES DU 1ER AU 14 OCTOBRE PROCHAIN POUR LES ÉLECTIONS AUX CMA 2021

Publiées au Journal Officiel du 11 avril dernier, les dates des élections aux Chambres de Métiers de l'Artisanat - CMA sont désormais connues. Elles auront lieu du 1er au 14 octobre 2021 avec un scrutin désormais d'importance régionale.

Dans cette optique, l'U2P et ses organisations membres ont lancé en début d'année leurs listes « LA VOIX DES ARTISANS » dans chaque région ainsi qu'une plateforme participative pour nourrir leur projet et soutenir les candidats : lavoixdesartisans.fr

« LA VOIX DES ARTISANS », UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE DE L'U2P EN VUE DES ÉLECTIONS AUX CMA ET DES PROCHAINES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES

Dès janvier 2021, l'U2P et l'ensemble de ses organisations membres se sont engagées dans la préparation des listes en vue des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat prévues en octobre 2021. Au service exclusif des entreprises artisanales, ces listes intitulées « LA VOIX DES ARTISANS » ont pour objectif de faire valoir toutes les attentes des artisans de France.

Elles mettent au cœur de leur campagne pour ces élections les priorités suivantes :

- **replacer l'Artisanat**, première entreprise de France, au centre des politiques publiques et des actions de relance économique ;
- **assurer un service de proximité** de qualité à chaque artisan, en complémentarité avec les missions des organisations professionnelles ;
- **renforcer l'identité artisanale** et poursuivre la promotion de l'Artisanat ;
- **accompagner la modernisation**, les transitions numérique et énergétique, et l'effort de formation, notamment l'apprentissage, des entreprises artisanales.

Pour être au plus près des demandes des artisans, l'U2P a lancé une plateforme participative. Accessible à partir du site lavoixdesartisans.fr, celle-ci permet de collecter leurs avis et propositions afin d'enrichir le programme des listes et de faire entendre « LA VOIX DES ARTISANS » lors de tous les grands rendez-vous électoraux à venir.

Plusieurs débats sont organisés sur la plateforme. Le premier « Faut-il pérenniser les aides exceptionnelles à l'apprentissage et à la professionnalisation ? » est clos. Un échange sur ce sujet avec Laurent Munerot, Vice-Président de l'U2P, ainsi qu'une synthèse, sont disponibles en ligne. Un second débat intitulé : « Faut-il encourager fiscalement la transmission d'entreprise ? » est en cours. Au total, ce sont 6 débats qui y seront organisés afin de nourrir le projet de l'U2P pour les élections aux CMA.

DES ÉLUS RÉGIONAUX ISSUS DES DÉPARTEMENTS

Ces élections se tiendront sous l'impulsion d'une nouvelle organisation du réseau des CMA. En effet depuis le 1er janvier 2021, l'ensemble du réseau départemental des CMA a laissé place au réseau régional des CMAR, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Région. Cette réforme doit permettre d'apporter un meilleur accompagnement des chefs d'entreprise artisanale.

Ce changement a également modifié le mode de scrutin. Désormais c'est une liste régionale qui doit être présentée, composée de listes départementales dans chaque département que comprend la région.

Ainsi, si l'enjeu des élections aux CMA est bien régional, l'échelon départemental conserve néanmoins toute sa valeur électorale.

Chaque liste départementale comportera 35 candidats. Quatre candidats représentant chacun des quatre secteurs de l'artisanat (alimentation, bâtiment, fabrication et services) doivent être présents dans les 18 premiers de la liste et un candidat inscrit dans la section des métiers d'art doit être présent dans les 7 premiers candidats de la liste départementale. Par ailleurs, chaque liste départementale devra compter deux candidats de chaque sexe par tranche de cinq candidats.

FAIRE ENTENDRE SA VOIX : QUI PEUT VOTER ET COMMENT ?

Avec ces élections, chaque artisan a la possibilité de faire entendre sa voix ! Il s'agit en effet d'élire ses représentants professionnels pour les cinq prochaines années au sein d'une instance qui représente les intérêts généraux de l'artisanat. Les CMA accompagnent les artisans en intervenant à chaque étape de la vie de l'entreprise artisanale, de la genèse du projet à la transmission d'une affaire, en passant par son développement et sa pérennité ainsi que l'accomplissement des formalités indispensables.

Tout artisan d'au moins 18 ans inscrit ou mentionné (les conjoints collaborateurs) au répertoire des métiers au 14 avril 2020 sans période d'interruption, est électeur. La campagne officielle se déroulera du 31 septembre au 13 octobre et les élections du 1er au 14 octobre 2021. Le matériel de vote (listes et professions de foi) sera envoyé à tous les artisans par voie postale. Ils auront alors le choix de voter par courrier ou désormais en ligne sur une plateforme digitale qui sera créée pour l'occasion.

ARTISANS, PRENEZ VOTRE DESTIN EN MAIN, VOTEZ « LA VOIX DES ARTISANS » !

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

CONTACTS PRESSE

U2P

Jean-Côme Delerue

Tél. : 01 47 63 31 31 - 06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

Tél. : 01 47 63 31 31 - 06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

LA VOIX DES ARTISANS

AGENCE RUMEUR PUBLIQUE

presse@lavoixdesartisans.fr

12, rue des Céréales – Bâtiment 127

93 210 La Plaine Saint-Denis

Jérôme Saczewski – Tél. : 01 80 89 87 12

Mathias Koubi – Tél. : 01 80 89 87 17

Basile Rabouille – Tél. : 01 80 89 87 21



U2P union **des entreprises**
de proximité

